

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 3 février 2004

Sont présents :

- MM. Philippe DECNEY et Claude DETRUCHE, Conseillers administratifs
- M. José FISCHER, Président du Conseil municipal
- Mmes CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, DESPLAND, EGGER, KABY, STROUMZA et TOMASINI.
- MM. AGRANIOU, AMOUDRUZ, BROENNIMANN, DROZ, EHINGER, FAVRE, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER et VACHERON.

Excusées :

- Mme Isabel ROCHAT, Maire
- Mme JAQUET

*

Ordre du Jour :

1. Approbation des procès-verbaux :
 - 1.1. Conseil municipal
 - Séance du 16 décembre 2003.
 - 1.2. Commissions réunies
 - Séance du 9 septembre 2003.
 - Séance du 9 octobre 2003.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétitions
 - 5.1. Rapport des commissions de l'Urbanisme & Développement durable, de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et des Sports, Sécurité. Discussion. Vote.
 - 5.1.1. Concernant la pétition des Habitants du chemin du Bois-Des-Arts refusant la construction d'un bâtiment administratif et artisanal et demandant la fermeture de l'accès au chemin du Curé-Desclouds. **(RM-04-01)**
 - 5.1.2. Concernant la pétition pour préserver des espaces de verdure et de loisirs dans le quartier du Curé-Desclouds. **(RM-04-02)**

- 5.2. Rapport des commissions des Travaux & Bâtiments. Discussion. Vote.
5.2.1. Concernant la pétition de l'Association DIABOLO pour le soutien du changement du chapiteau du Théâtre-Cirque. **(RM-04-03)**
6. Demande d'un crédit de Fr 80'000,- en vue de l'actualisation du plan directeur communal. Discussion. Vote. **(DA-04-01)**
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 52'000,- en vue du projet d'aménagement du secteur du chemin du Bois-Des-Arts compris entre l'avenue des Verchères et le chemin du Curé-Desclouds. Discussion. Vote. **(DA-04-02)**
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 40'000,- en vue de la réalisation d'une étude sur la future politique culturelle de la commune. Discussion. Vote. **(DA-04-03)**
9. Boucllement de crédits d'investissements. Discussion. Vote. **(DA-04-04), (RA-04-01)**
10. Projet de délibération
Déposé par le parti Démocrate-Chrétien concernant l'adhésion de la Ville de Thônex à l'association « Le respect, ça change la vie ». Discussion. Vote.
11. Propositions du Conseil administratif.
12. Questions écrites.
13. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation des procès-verbaux

1.1. Conseil municipal

- Séance du 16 décembre 2003.

Page 93 :

M. Loutan demande de changer la phrase suivante :

- 3) *l'installation de bancs posés sur de gros cailloux a été refusée à l'unanimité moins 1 voix.*

Et la remplacer par :

- La disposition de façon conviviale de gros cailloux qui peuvent servir de bancs. Cette proposition est refusée à l'unanimité moins 1 voix

Page 93 :

M. Vacheron, au point 1) le nombre de votants est faux :

- 1) *l'installation d'un équipement spécifique pour les adolescents a été refusée par 14 voix contre 3.*

Il faut donc lire :

- 4 voix contre 3.

Suite à ces corrections le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2003 est approuvé à la majorité par 23 voix « pour » et 2 abstentions.

1.2. Commissions réunies

1.2.1. Séance du 9 septembre 2003 :

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par 23 voix « pour » et 2 abstentions.

1.2.2. Séance du 9 octobre 2003

M. Loutan signale qu'à la dernière page il avait remercié le Département d'utiliser du papier recyclé imprimé recto-verso ce à quoi le Département répondait que c'était normal dans le cadre de la politique du Développement durable. Cette remarque est à faire rajouter dans le procès-verbal.

Suite à cette précision le procès-verbal est approuvé à la majorité par 23 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

M. José Fischer informe qu'à 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Vice-président du Conseil administratif

3.1.1. Déplacement de l'avenue de Thônex

Les commissions d'Urbanisme et Développement durable et Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile seront prochainement convoquées afin d'obtenir un préavis pour l'annulation de la délibération prise par le Conseil municipal en date du 10 octobre 2000 qui demandait le déplacement l'assiette de l'avenue de Thônex. Ceci est motivé par le fait que cette décision bloque un certain nombre de projets de développement dans ce quartier.

3.1.2. Concept de communication

Le Conseil administratif travaille actuellement sur un nouveau concept de communication qui vous sera très prochainement présenté.

3.1.3. Agents de sécurité municipaux (ASM)

La commune est actuellement à la recherche d'ASM ceci pour faire suite à la démission de deux de nos agents.

3.1.4. Fondation communale pour le logement

Lors de la dernière séance il a été procédé à l'élection des membres par cooptation. Il s'agit de :

- MM. Henri-Louis Maunoir, Guy Verneret et Claude Miffon.

3.1.5. Récupération du papier

Nous avons essayé, avec une régie de la place qui a bien collaboré, de mettre en place un système de récupération pour les immeubles 30 à 34 avenue Tronchet et les résultats s'avèrent très positifs. Nous envisageons d'étendre ce concept à d'autres blocs d'immeubles.

3.1.6. Poste d'apprentissage

Lors de la prochaine séance de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Économie Publique, Emplois, Voirie & Cimetière nous vous présenterons l'avancement des travaux du Conseil administratif dans ce domaine.

3.1.7. Article de presse

L'Hebdo dans son édition du 29 janvier 2004 a édité le palmarès 2004 des villes romandes et l'on peut constater qu'au classement général des villes genevoises on trouve à la 20^e position Genève, à la 22^{ème} position Carouge et à la 25^{ème} Thônex, les autres villes à savoir : Lancy, Meyrin, Onex, Versoix et Vernier sont en fin de classement.

En ce qui concerne la rubrique intitulée « dynamisme économique » la ville de Thônex se trouve à égalité de points en première position avec la ville de Nyon.

3.2. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

3.2.1. Passage à niveau

Des travaux vont avoir lieu au passage à niveau de l'avenue Tronchet du mercredi 4 février à 20h. au jeudi 5 février vers 18h. Une déviation sera prévue par le chemin de la Gravière et le chemin de la Mousse. Ceci va sans doute créer certaines perturbations.

3.2.2. Réorganisation des compagnies des sapeurs pompiers

Il a été demandé que les communes se mettent d'accord afin de signer une convention de collaboration inter compagnie afin d'éviter des frais supplémentaires et de faire des économies.

Le Conseil administratif de Thônex a soutenu cette proposition. En date du 15 janvier 2004 une réunion a eu lieu avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries et ces communes n'ont pas voulu entrer en matière et garder leur autonomie.

Les communes de plus petite importance ont également été contactées mais ces dernières ont déjà décidé de se regrouper entre elles comme, par exemple Puplinge et Presinge.

Malheureusement nous ne pouvons pas avancer sur cette proposition et plus de détails seront donnés en commission.

4. Rapport des commissions

M. le Président passe la parole aux Présidents ou vice-présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. M. Fabiano Forte, Président de la commission Sociale, séance du 13 janvier 2004 :

1. Audition de représentants de l'Association Suisse des Amis d'Haïti.

Lors de cette séance nous avons reçu des représentants de cette association et il a été décidé de reconduire la subvention de Fr 18'000,-.

2. Aide humanitaire et sociale, examen des demandes en attente :

Nous avons étudié les dossiers en suspens. Fr 6'000,- ont été attribués pour l'aide humanitaire. En ce qui concerne l'aide sociale deux dossiers n'ont pas été reconduits car les associations en question n'entraient pas dans les critères d'attribution à savoir que leur budget était trop élevé.

4.2. M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, séance du 27 janvier 2004 :

1. Examen des prévisions d'investissements futurs :

Lors de cette séance on nous a présenté le premier plan quadriennal du nouveau Conseil administratif, celui-ci couvre les années 2004 à 2006 avec une prévision future dès 2007.

Dans ces prévisions nous relevons un montant prévu de Fr 4'700'000,- pour 2004, Fr 12'000'000,- pour 2005, Fr 15'800'000,- pour 2006 et Fr 54'000'000,- pour les années 2007 à 2011.

Plusieurs objets ont été expliqués par Mme Rochat, Maire. Il a été décidé que ce plan serait actualisé tous les six mois afin que l'on puisse suivre la progression des investissements.

5. Pétitions

5.1. Rapport des commissions de l'Urbanisme & Développement durable, de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et des Sports, Sécurité.

5.1.1. Concernant la pétition des Habitants du chemin du Bois-Des-Arts refusant la construction d'un bâtiment administratif et artisanal et demandant la fermeture de l'accès au chemin du Curé-Desclouds. **(RM-04-01)**

M. Pascal Uehlinger donne lecture des conclusions du rapport des trois commissions mentionnées ci-dessus, réunies le 20 janvier 2004 :

Compte tenu que ces pétitions traitent du même sujet je vais procéder à un rapport global.

Nous avons auditionné les principaux auteurs des deux pétitions il a notamment été évoqué la vitesse excessive des véhicules sur ce chemin, le bruit et la sécurité ont également été abordés.

Le Conseil administratif a informé que le chemin du Bois-Des-Arts allait bientôt être mis en « zone de rencontre ». En ce qui concerne le bruit de la route Blanche le Conseil administratif n'a pas les moyens d'intervenir et il a été précisé qu'en ce qui concerne la sécurité la commune a relancé la collaboration transfrontalière, notamment avec les douanes.

Pour la construction du bâtiment administratif et artisanal il a été rappelé que ce point est de la compétence de l'État et que le projet de construction est conforme au plan localisé de quartier.

Au vote il a été décidé de classer les deux pétitions à l'unanimité moins 1 abstention.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

– Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'article 41 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition des habitants du chemin du Bois-Des-Arts refusant la construction d'un bâtiment administratif et artisanal et demandant la fermeture de l'accès au chemin du Curé-Desclouds,
- Attendu que dans sa séance du 20 janvier 2004 les commissions de l'Urbanisme & Développement durable, de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et des Sports, Sécurité ont convenu au classement de cette pétition étant donné que la construction de l'immeuble projeté se situe sur un domaine privé et est conforme au plan localisé de quartier approuvé par le Conseil municipal le 10 mai 1994 et adopté par le Conseil d'État le 31 janvier 1996 et que la fermeture de l'accès au chemin du Curé-Desclouds n'est pas réalisable,
- À LA MAJORITÉ (par 24 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De confirmer la décision des commissions de l'Urbanisme & Développement durable, de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et des Sports, Sécurité et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

5.1.2. Concernant la pétition pour préserver des espaces de verdure et de loisirs dans le quartier du Curé-Desclouds. **(RM-04-02)**

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'article 41 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition pour la préservation des espaces de verdure et de loisirs dans le quartier du Curé-Desclouds,
- Attendu que dans la séance du 20 janvier 2004 les commissions de l'Urbanisme & Développement durable, de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et des Sports, Sécurité ont convenu au classement de cette pétition étant donné que le quartier du Curé-Desclouds se trouve sur un domaine privé,
- À LA MAJORITÉ (par 24 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De confirmer la décision des commissions de l'Urbanisme & Développement durable, de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile et des Sports, Sécurité et de conclure au classement de la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

5.2. Rapport des commissions des Travaux & Bâtiments

5.2.1. Concernant la pétition de l'Association DIABOLO pour le soutien du changement du chapiteau du Théâtre-Cirque. **(RM-04-03)**

M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 22 janvier 2004 :

Nous avons auditionné les auteurs de la pétition qui nous ont expliqué l'importance pour l'association Diabolo et le Théâtre-Cirque de l'agrandissement du chapiteau car celui-ci a une certaine usure et que le nombre d'élèves est en constante augmentation.

Les normes de sécurité sont de plus en plus difficiles à respecter et il est important de gagner en hauteur.

Certains commissaires se sont inquiétés de l'état des espaces extérieurs du site et il a été répondu qu'il existe un souhait de remettre tout ceci en état mais après l'implantation du nouveau chapiteau et qu'une recherche de fonds est d'ailleurs en cours.

M. Détruche, Conseil administratif délégué, a rappelé que la commune a déposé un recours contre le principe de cette nouvelle installation, en rappelant que les activités du cirque ne sont pas remises en question. Le DAEL a déposé une demande en autorisation accélérée et l'on constate sur les plans que le remplacement de la tente ne représente pas de petites modifications comme il était demandé sur la demande en autorisation, l'emprise au sol serait pratiquement doublée et la hauteur pas conforme au gabarit autorisé en zone villas.

Il a été précisé par les utilisateurs que la hauteur passerait de 7 à 9 m. l'emprise extérieure de 8 à 10m. et que le mât passerait de 7.50 à 12m.

La commission s'est prononcée uniquement sur l'aspect de la construction relative à la demande d'autorisation, sachant qu'une procédure est en cours et que la commission en matière de construction et installations diverses doit statuer prochainement. La commission a décidé d'ajourner cette pétition par 6 voix « pour » ; la proposition de renvoyer cette pétition au Conseil administratif n'a obtenu que 2 voix.

Lorsque la décision de la commission LCI sera connue une nouvelle séance sera agendée.

La discussion est ouverte :

M. Stark : le groupe radical propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif étant donné qu'un recours a été déposé par ce dernier.

Mme Stroumza : le groupe socialistes-verts propose de suivre l'avis de la commission.

M. Grandgirard : le Conseil administratif a la maîtrise de ce dossier et nous trouvons inutile d'en rediscuter en commission. Cependant nous retirons notre proposition.

La parole n'étant plus demandée Mme Evelyne Despland, vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

- Vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu l'article 41 du règlement du Conseil municipal du 30 septembre 2003,
- Vu la pétition de l'Association DIABOLO pour le soutien du changement du chapiteau du Théâtre-Cirque,
- Attendu que dans sa séance du 22 janvier 2004 la commission des Travaux & Bâtiments a convenu de l'ajournement de cette pétition dans l'attente de la décision de la commission cantonale de recours en matière de construction,
- À LA MAJORITÉ (par 23 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. De confirmer la décision la commission des Travaux & Bâtiments d'ajourner la pétition susmentionnée.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

M. Claude Détruche, Conseil administratif : je tiens à préciser que lors de cette séance de commission nous avons largement débattu sur les qualités et les rapports améliorés entre le cirque et la commune. Il a également été évoqué que pour certaines améliorations le propriétaire de la parcelle, à savoir l'État de Genève, pouvait également participer financièrement. Nous avons également appris que personne n'est opposé à un éventuel déplacement de cette installation.

6. Demande d'un crédit de Fr 80'000,- en vue de l'actualisation du plan directeur communal (DA-04-01)

- M. Claude Détruche, Conseil administratif en remplacement de Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable, donne des précisions à ce sujet : suite au vote du Grand Conseil en novembre 1992 qui permet d'appliquer une procédure de légalisation des plans directeurs communaux notre plan directeur datant de 1999 devient pratiquement caduc et si nous voulons que celui-ci soit reconnu il faut procéder à son actualisation.

L'exposé des motifs que vous avez reçu est très complet concernant les buts recherchés et les procédures à suivre. Je préciserai juste que nous travaillons sur la base d'une estimation avec un tarif horaire et si le travail devait être moins important le coût en serait également réduit.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan directeur communal approuvé par le Conseil municipal le 18 mai 1999,
- Vu la proposition d'actualisation du plan directeur communal afin d'appliquer la procédure de légalisation selon l'article 11bis LALAT voté par le Grand Conseil en novembre 2002,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 80'000,- en vue de l'actualisation du plan directeur communal voté le 18 mai 1999.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le plan des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 80'000,- au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2005 à 2009.
7. Demande d'un crédit d'étude de Fr 52'000,- en vue du projet d'aménagement du secteur du chemin du Bois-Des-Arts compris entre l'avenue des Verchères et le chemin du Curé-Desclouds. (DA-04-02)
- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile : il y a environ 10 ans le chemin du Bois-Des-Arts a été aménagé dans sa partie allant de l'avenue des Verchères au Centre sportif Sous-Moulin. Maintenant que le quartier du Curé-Desclouds est terminé et qu'une partie du chemin du Bois-Des-Arts doit être mis en zone de rencontre, il nous paraît important de terminer les aménagements routiers. Le Conseil administratif vous demande d'entrer en matière sur cet objet et de voter ce crédit d'étude afin que le projet puisse être présenté en commission ainsi qu'aux diverses associations de quartier.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Vacheron : lors de la séance du 16 décembre dernier, Mme Rochat, Maire, avait dit ceci : « nous avons mandaté Mme Ortis pour une étude d'urbanisme englobant le projet de la nouvelle Mairie, la zone de rencontre du chemin du Bois-Des-Arts, la sortie du chemin du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex, la déviation de l'avenue de Thônex ainsi que le nouveau giratoire ». Le projet de ce soir entre-t-il dans ce cadre ?

- M. Decrey : il s'agit uniquement de l'aménagement du Bois-Des-Arts. Le mandat de Mme Ortis concerne le secteur Thônex-Sud.

M. Vacheron : il faudrait rajouter dans ce projet l'avenue Suisse et l'avenue des Verchères car il y a un trafic de transit important et la mise en zone 30km/h. n'est pas suffisante.

- M. Decrey : nous demandons un crédit pour le chemin du Bois-Des-Arts, il ne faut pas tout confondre. Nous sommes cependant conscients qu'il y a un problème de circulation de transit mais ceci est un autre problème qui fera justement partie du mandat confié à Mme Ortis. Comme indiqué en début de séance nous allons prochainement rediscuter du déplacement de l'avenue de Thônex, car il y a beaucoup de dossiers qui sont bloqués à cause de cette décision, notamment la sortie du Curé-Desclouds sur l'avenue de Thônex.

Mme Stroumza : l'exposé des motifs est très clair quant à la planification de la réalisation, notamment pour la deuxième étape concernant l'avenue de Thônex et l'avenue des Verchères qui nécessitera une détermination concernant les sujets routiers envisagés dans le secteur avant d'entreprendre cet aménagement. Je peux donc vous recommander de voter ce crédit.

M. Vacheron : au vu des explications données je retire l'amendement proposé.

La parole n'étant plus demandée M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Attendu qu'il y a 10 ans le secteur du chemin du Bois-Des-Arts a été réaménagé dans son tronçon allant de l'avenue des Verchères au Centre Sportif Sous-Moulin, ceci dans le cadre des travaux de la mise en séparatif des canalisations et de la reconstruction du collecteur primaire,
- Attendu que le nouveau quartier du chemin du Curé-Desclouds est pratiquement terminé et qu'il est donc possible d'envisager l'étude d'un réaménagement définitif du chemin du Bois-Des-Arts entre l'avenue des Verchères et le chemin du Curé-Desclouds,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 52'000,- en vue de l'aménagement du chemin du Bois-Des-Arts dans le secteur compris entre l'avenue des Verchères et le chemin du Curé-Desclouds.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le plan des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 52'000,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 40'000,- en vue de la réalisation d'une étude sur la future politique culturelle de la commune.
(DA-04-03)
- M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Culture : cela fait longtemps que l'on parle de ce sujet et que l'on désire qu'un concept soit mis en place afin d'avoir une politique culturelle efficace. Le Conseil administratif vous propose de voter l'entrée en matière sur cet objet et de renvoyer celui-ci à la commission de la Culture pour examen.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Forte : En guise de préambule le groupe PDC souhaite féliciter le Conseil administratif qui marque ce soir sa volonté de voir développer une véritable politique culturelle, laquelle est soutenue sans réserve par le PDC.

En effet, nous avons toujours souhaité que le dynamisme au niveau de la culture soit plus développé et corresponde mieux à l'ampleur de notre ville de Thônex.

Il y a lieu également de souligner que notre ville s'est vue attribuer la note de 5 sur 6 dans le classement relatif à la culture et aux loisirs qui figure dans le palmarès 2004 des villes romandes paru dans l'Hebdo du 29 janvier 2004, étude conduite par l'IDHEAP. Cette note nous positionne devant Carouge et sommes juste après Meyrin qui a décroché un 6 sur 6. Ce résultat est déjà très positif et encourageant.

Nous recommandons chaudement la lecture de cette étude à celles et ceux qui, autour de cette table, ont toujours affirmé que les autorités de cette ville n'entreprenaient rien en faveur de la culture et des loisirs.

A la lecture du dossier qui nous est présenté ce soir, le groupe PDC estime qu'une large discussion doit avoir lieu afin de fixer au mieux les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Thônex. C'est pour cette raison que le groupe PDC recommande le renvoi en commission de la Culture de cette demande de crédit.

M. Thurre : au nom du parti écologiste/vert et des socialistes nous félicitons l'initiative du Conseil administratif pour cette demande d'un crédit supplémentaire de Fr 40'000,- pour la réalisation d'une étude de la future politique culturelle de la commune.

J'aimerais revenir sur le projet de réalisation du mandat d'étude confié à M. Gérard Héritier, qui semble se limiter à une politique de culture « vivante », soit liée aux spectacles.

D'une part, la politique culturelle de la commune ne doit pas se limiter aux spectacles. Il faut envisager de nouvelles structures institutionnelles, du genre médiathèque ; ensuite, une étude ne saurait se limiter à Thônex seulement sans impliquer une synergie avec les deux autres communes des trois Chênes, voire avec la municipalité d'Annemasse voisine.

D'autre part, il n'est pas besoin, à mon sens, de passer par un mandataire pour connaître les infrastructures, ainsi que les associations à but culturel existant sur notre commune. Ce type d'inventaire existe déjà, même s'il peut être amélioré.

On nous demande Fr 40'000,- pour une étude sur trois mois, commençant au 1^{er} mars 2004 pour s'achever le 31 mai, soit l'équivalent d'un salaire mensuel de Fr 13'333,-.

Il faudrait de toute façon, si nous devons entrer en matière pour ce type de mandats, un pré-projet plus consistant que celui qui nous est soumis, ainsi qu'une offre concurrente pour un même profil ou cahier des charges de mandat.

Pour l'ensemble de ces raisons, au nom du parti socialistes et les verts, je demande le renvoi de cette demande de crédit en commission de la Culture.

M. Grandgirard : le groupe radical est également heureux de voir ce projet sur la table et nous soutenons la proposition de M. Decrey de le renvoyer en commission.

M. Loutan : je demande aux commissaires de la commission Culturelle d'ouvrir le dialogue à ce sujet avec les différentes associations et ethnies qui représentent la population de notre commune.

Mme Despland : le groupe libéral propose également le renvoi en commission et félicite également de Conseil administratif pour cette initiative. Nous sommes conscients que nous devons aujourd'hui nous mobiliser afin de dynamiser la culture. Nous avons des infrastructures intéressantes pour l'organisation d'évènements culturels et nous devons à tout prix trouver un moyen efficace pour promouvoir et utiliser ces infrastructures. Cependant nous ne sommes pas enchantés par la forme de ce projet et ne sommes pas certains que ce soit la meilleure formule pour dynamiser le programme culturel à Thônex. Le renvoi en commission permettra donc d'étudier ce projet de manière approfondie.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée et le renvoi en commission :*
 - *de la Culture, Loisirs & Jumelage,*
- *est accepté à l'unanimité.*

9. Boucllement de crédits d'investissements. (DA-04-04), (RA-04-01)

M. Fischer, Président, informe que ces crédits se voteront en deux phases :

- une résolution,
 - et une délibération pour le dépassement de la surélévation de l'école du Bois-Des-Arts.
-
- M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des renseignements complémentaires sur cette liste de crédits : concernant les sept crédits qui se bouclent de manière positive je n'ai pas grand chose à dire et je profite de relever la qualité du travail du service technique ainsi que de l'ancien Conseil administratif pour le suivi de ces dossiers. Le Conseil administratif vous propose d'accepter la résolution qui vous est soumise.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, Mme Doris Constantin, 1^{ère} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R É S O L U T I O N

- Vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la liste de crédits d'investissements terminés présentée par le Conseil administratif,
- Attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaire, hormis celui concernant le projet de surélévation de l'école du Bois-Des-Arts qui présente un dépassement de Fr 29'871,90 qui fait l'objet d'une délibération séparée,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis celui concernant le projet de surélévation de l'école du Bois-Des-Arts qui fait l'objet d'une délibération séparée.

Annexe 1 : Tableau de crédits d'investissements bouclés.

La parole n'étant pas demandée M. le Président fait voter le projet de délibération concernant le dépassement de crédit du projet de surélévation de l'école du Bois-Des-Arts :

M. Roland Droz, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 26 juin 2001 approuvée par le DIAEE en date du 3 août 2001 ouvrant un crédit d'étude de Fr 370'000,- en vue du projet de surélévation de l'école du Bois-Dess-Arts,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 399'871,90 soit un dépassement de Fr 29'871,90 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À LA MAJORITÉ (par 24 voix « pour » et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 29'871,90 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'amortir le crédit total de Fr 399'871,90 au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2005 à 2009.

10. Projets de délibération

Déposé par le parti Démocrate-Chrétien concernant l'adhésion de la Ville de Thônex à l'association « *Le respect, ça change la vie* ».

- M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, signataire du projet de délibération donne lecture du projet de délibération :

Exposé des motifs :

Suite aux campagnes menées en Suisse et à l'étranger sur ce thème mais de façon très sectorielle, nous considérons que les collectivités publiques, respectivement les communes, ont un rôle d'exemplarité à jouer.

Respect de la collectivité et de ses biens, respect des autres, de leur travail, respect à l'école, sur la route, sur son lieu de travail, dans sa famille, respect de l'autorité en charge de l'administration des collectivités, respect de l'environnement naturel, respect de soi aussi, ce sont là, parmi bien d'autres, les applications possibles du mot RESPECT.

Dans nombre d'États ou de Républiques, et parfois chez nous aussi, c'est encore la force, la peur et le pouvoir qui inspirent le respect : nous condamnons naturellement cet état de fait et souhaitons que le respect que nous sollicitons de chacun soit pratiqué sans distinction d'âge, de sexe, de sang, de rang social ou hiérarchique, sans distinction d'appartenance culturelle ou raciale.

Le respect concerne tout le monde et nul n'a moralement le droit de s'y soustraire.

Nous le savons bien, le respect ne va toujours de soi, nous savons aussi qu'il est plus facile d'en parler que de le pratiquer.

C'est la raison pour laquelle, nous invitons le Conseil administratif à entamer les démarches visant à faire adhérer notre Ville à l'Association « *Le respect, ça change la vie* » afin qu'elle puisse apporter son concours et son soutien à une initiative regroupant des partenaires tels que la Tribune de Genève, le Servette FC ou encore les TPG.

Partant, les auteurs de ce projet de délibération souhaitent vivement que cette notion du respect soit également promue et soutenue par une collectivité publique comme la nôtre.

Aussi, à la lumière de cet exposé des motifs, le groupe PDC retire sa motion initiale et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à bien vouloir accepter ce projet de délibération et de bien vouloir l'envoyer au Conseil administratif.

- Vu le vote du Conseil municipal du 17 décembre 2002 sur la motion du groupe PDC,
- Vu le retrait de la motion par le groupe PDC,
- Vu la constitution d'une association « *Le respect, ça change la vie* » regroupant des personnes physiques et morales,

I n v i t e
le Conseil administratif

1. À engager les procédures visant à faire adhérer la Ville de Thônex à l'association « *Le respect, ça change la vie* ».

M. Ehinger : tout en saluant les bonnes intentions de nos collègues pour cette proposition de projet de délibération, nous sommes tentés, par respect de nos Conseillers administratifs de ne pas entrer en matière car nous ne pouvons pas concevoir qu'ils attendent notre invitation pour adhérer à la campagne « *Le respect ça change la vie* ».

Cependant, par respect pour nos collègues et pour leur enthousiasme à soutenir une campagne qui s'avère nécessaire par les temps qui courent, nous appuierons ce projet de délibération lors du débat immédiat (un retour en commission paraît pour le moins farfelu et dégradant).

En effet, compte tenu de l'importance morale du sujet puisqu'il est sur notre table et si l'entrée en matière devait être acceptée, nous nous plierons respectueusement aux règles de notre institution et nous inviterons, pour la forme, le Conseil administratif à faire adhérer la Ville de Thônex à l'association « *Le respect, ça change la vie* ».

Notons quand même la dégradation de notre société qui nécessite une campagne pour le respect, alors que cette notion était inculquée aux enfants et exigée d'eux dès leur plus jeune âge.

Le respect des autres commence par le respect de soi-même. Il n'est pas loin le temps où une poignée de mains suffisait pour respecter un contrat et où un engagement signé ne pouvait pas être contesté.

Les instances juridiques, précédées et suivies par ceux qui ont un intérêt politique à créer une population d'assistés, ont largement contribué à déresponsabiliser l'individu.

Au Conseil administratif de ne pas laisser cette campagne au stade d'une bonne et louable intention.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 24 voix pour et 1 abstention.*

M. Loutan : je souhaite qu'il ne s'agisse pas uniquement de faire des discours et d'organiser des conférences mais que dans chacune de nos actions politiques on pense à soutenir une justice sociale, un travail valorisant pour les gens, des lieux de rencontre où les gens font connaissance, un environnement vivable, varié et sain.

M. Droz : je soutiens ce projet qui a une valeur de symbole et j'aimerais que celui-ci soit appliqué de manière locale comme le prévoyait la motion déposée à l'époque et non pas qu'on le traite « de manière nationale ».

- M. Decrey : si ce projet est voté le Conseil administratif a déjà pensé faire une action au niveau des écoles.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 24 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant pas demandée, il est donc passé au vote du projet de délibération :

Au Vote :

- *La projet de délibération est accepté À LA MAJORITÉ (par 24 voix « pour » et 1 abstention),*

11. Propositions du Conseil administratif

M. Claude Détruche : le Conseil administratif n'a pas de proposition.

12. Questions écrites :

- 12.1. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la question écrite de M. Fabiano Forte, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien, lors de la séance du 16 décembre 2003, concernant la possibilité d'accueil des sans abris dans les locaux de la protection civile à Thônex durant l'hiver :

Le Conseil administratif n'a pas été contacté par les divers organismes s'occupant du problème des sans-abri dans notre Canton. Cependant, si le besoin s'en faisait sentir, il serait prêt à mettre à disposition un abri de protection civile, sous réserve de l'accord du chef de l'OPC Voirons.

Ce sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion avec M. BOURQUI.

Il faut rappeler qu'il y a quelques années, la Commune avait déjà mis un abri à disposition lorsqu'il y avait pénurie dans les structures d'accueil pour les requérants d'asile.

- 12.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif, donne lecture de la réponse à la deuxième question écrite posée par M. Fabiano Forte, Conseiller municipal du groupe Démocrate-Chrétien, lors de la séance du 16 décembre 2003, concernant la demande d'appel au Fonds énergie des collectivités publiques :

Le Conseil administratif ne manque pas de faire appel au Fonds énergie des collectivités publiques à chaque fois qu'un projet communal entrant dans ce cadre est lancé.

Ainsi, la Commune de Thônex a reçu, l'an passé, une subvention de Fr 30'000,- octroyée par ce fonds pour la rénovation de l'éclairage public communal dont le montant total des travaux est de Fr 150'058,20 (environ 20 %).

Puis, il est donné lecture de deux nouvelles questions :

12.3. Déposée par Mme Sophie Desjacques Carnegie, Conseillère municipale du groupe Démocrate-Chrétien, concernant les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée :

Le 13 novembre dernier, le Grand Conseil genevois a voté la loi 8952 « sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée ».

Le projet, qui se veut incitatif, comporte un volet financier qui « assure un subventionnement cantonal pour la création de nouvelles places d'accueil et le fonctionnement des structures existantes ». 10 millions seront inscrits au budget cantonal.

De même, la Confédération a inscrit dans son budget 250 millions pour soutenir les collectivités publiques qui offriront des places supplémentaires.

Nous savons qu'il manque de places d'accueil dans notre ville de Thônex et la récente présentation de M. Bari nous l'a encore démontré. Les crèches thônésiennes refusent quelque 30 enfants à chaque rentrée scolaire et on peut imaginer aisément que de nombreux parents renoncent à la pré-inscription sachant par avance que la réponse sera négative.

De plus, lors de la campagne électorale, de nombreux partis ont mis en exergue leur volonté de développer des structures d'accueil de la petite-enfance.

Mes questions sont les suivantes :

- Le Conseil administratif de Thônex entend-il proposer un projet de crèche pour la rentrée 2004 afin de profiter de la manne financière cantonale et tenter de mieux répondre à la demande de place d'accueil pour les petits ?
- Si oui, le rapport Bari qui a analysé la problématique de la petite enfance sur les trois communes chênoises, dénote-t-il une volonté de réaliser le projet avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ? N'y aurait-il pas plutôt intérêt, pour Thônex, de concrétiser un projet communal en « vendant » des places prix coûtant aux communes de la campagne, Puplinge, Presinge, Jussy qui n'ont pas de structures d'accueil ?
- Enfin, le Conseil administratif désire-t-il que le Conseil de la Fondation lui présente un projet dans les mois qui viennent ?

12.4. Déposée par M. Guy Loutan, Conseiller municipal du groupe socialiste, concernant « A quand des surfaces vertes, économiques et vivantes ? »

Le giratoire de la route de Thônex récemment planté semble être couvert d'un gazon uniforme, qui vraisemblablement demandera arrosage, engrais et tontes régulières.

J'avais évoqué ce sujet lors d'un précédent Conseil municipal et il avait été répondu que cette surface serait plantée d'une prairie extensive, donc plantée sur un sol pauvre permettant une grande richesse des espèces avec entretien minimum.

Avantage : biotope de grande variété de flore, intérêt esthétique et pour les insectes, pas besoin d'engrais ni d'arrosage et simple fauche en juillet et octobre.

Ces giratoires sont les lieux parfaits pour une prairie sauvage, car ils ne sont utilisés ni piétinés par personne.

Le Conseil administratif peut-il nous dire pourquoi cette plantation est différente de ce qui avait été annoncé ?

Je profite de cette question pour demander si le Conseil administratif prévoit d'introduire dans la commune et les lieux publics pouvant s'y prêter, des surfaces de prairie naturelles et variées, de façon à rappeler aux habitants que le maintien de la diversité biologique commence sous nos yeux, que variété c'est la vie, pas cher, esthétique et qu'il n'y a pas besoin de rouler des kilomètres pour voir des fleurs sauvages et des papillons.

13. Propositions individuelles et questions

13.1. Travaux à la route de Jussy

M. Loutan : je pose une question au Conseil administratif sous le pseudonyme d'un honorable citoyen qui s'est fait enfoncer sa barrière, semble-t-il pendant les travaux de goudronnage de la route de Jussy, qui vous a écrit le 3 janvier 2004 afin de signaler l'incident qu'il a constaté à son retour de vacances. Cela fait un mois et il n'a pas de réponse. Comment doit faire un citoyen afin qu'il ait une réponse à ses demandes ?

- M. Détruche : le citoyen doit d'abord se demander à qui il doit faire ses doléances. A notre connaissance, la commune n'a pas la prétention de régler tous les litiges qui se déroulent sur la voie publique. La première chose à faire est de déposer une plainte.

13.2. Questions écrites

M. Uehlinger : nous venons de faire un grand débat sur le respect et j'apprécie beaucoup les questions de M. Loutan qui détendent l'atmosphère du Conseil municipal, j'apprécie également beaucoup le papier recyclé, mais j'estime que la question écrite de M. Loutan avec des annotations inscrites au verso n'est qu'un torchon que je passerai directement à la poubelle. Donc, cette fois-ci, je ne ferai pas d'économie d'énergie.

13.3. Centre Sportif Sous-Moulin

M. Ehinger : j'ai été surpris de ne pas être convoqué en commission des Finances ou de trouver à l'ordre du jour de ce soir une demande concernant des investissements urgents pour le centre sportif Sous-Moulin.

- M. Détruche : le Conseil intercommunal n'a pas encore préavisé ces demandes de crédit que je soutiens pleinement car certaines sont vraiment urgentes.

*

La séance est levée à 21h.50.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. José FISCHER

M. Philippe GUX

Annexe : Tableau « Boucllement de crédits d'investissements »